



**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*19106357\***

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRENEUR

**24 JUL. 2019**

**Greffier**  
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0806.998.527**

Dénomination

(en entier) : **MC-carré**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Avenue Albert Einstein 11 A**

**Objet de l'acte : DEMISSION**

D'un procès-verbal dressé en date du 20 juin 2019, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « MC-carré », dont le siège social est établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Avenue Albert Einstein 11 A, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

**Première résolution**

L'assemblée entérine la démission de Monsieur Sébastien MARÉCHAL, de ses fonctions de gérant non statutaire à compter du 31 décembre 2018 ; décharge pleine et entière lui est présentement donnée et sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée constate que le nombre de gérants est actuellement porté à DEUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**

Tous pouvoirs ont été conférés à la société privée à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant la présente assemblée générale dans les annexes du Moniteur belge.

**POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.**

**Christophe LEHEUREUX**

Pour « GL Services Bureaux » sprl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2019.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 05/08/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).